



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E119494

VALABLE JUSQU'AU

14/12/2026

ÉDITÉ LE

31/03/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1999

Forme juridique : SARL

Capital : 7 800

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GUERET

Siret : 422 643 502 00012

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 6108365

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 300290630032

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 300290630032

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/01/2026

Raison sociale : PERCEVAULT PATRICK

16 LE GRAND VILLARD
23150 SAINT-HILAIRE-LA-PLAINE

Téléphone : 05 55 81 15 41

Fax :

Portable : 06 03 92 48 68

Site Internet : <http://www.percevaultpatrick.fr>

E-mail : sarl.percevault@gmail.com

Responsabilité légale :
PERCEVAULT PATRICK GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MAJORITAIRE

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	09/07/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	13/10/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	13/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	26/01/2021
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	26/01/2021
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	26/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

**LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT**

Gérard SÉNIOR

**SIGNATURE
DU TITULAIRE**



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.